

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le télégraphe transmet l'analyse ci-après des documents contenus dans le *Livre vert* italien, au sujet de la question romaine.

Florence, 29 mars.

Le *Livre vert* contient un télégramme du général Menabrea à M. Nigra, en date du 7 décembre 1867. Dans ce télégramme, le général Menabrea expose le doute que les paroles de M. Rouher aient rien changé à la situation.

Un autre télégramme du même jour, adressé par le général Menabrea aux légations italiennes près les grandes puissances, leur demande des renseignements au sujet de l'impression produite par le discours de M. Rouher.

Un télégramme du même jour, adressé par M. Nigra au général Menabrea, constate que M. de Moustier ne voit pas dans les paroles de M. Rouher un obstacle à la réunion d'une Conférence.

Des télégrammes de Vienne, de Londres, de Berlin et de Saint-Petersbourg, en date des 8 et 9 décembre, constatent que cette opinion n'est pas partagée par M. de Beust, par lord Stanley, par M. de Bismark et par le prince Gortschakoff.

Un télégramme du général Menabrea à M. Nigra, en date du 8 décembre, mentionne un bruit d'après lequel la France aurait le désir de ne pas résoudre la question romaine par une Conférence préliminaire restreinte, à laquelle ne prendraient part que les grandes puissances.

Un télégramme du même jour, adressé à

M. Nigra par le général Menabrea, déclare que l'Italie s'abstiendra désormais de formuler des propositions qui ne serviraient qu'à constater les dissentiments profonds existant sur cette question entre le gouvernement italien et le gouvernement français. Le télégramme ajoute que la recherche d'une solution définitive de la question romaine ne pouvant plus avoir lieu, la conférence proposée serait sans objet.

Une dépêche du général Menabrea à M. Nigra, en date du 9 décembre, demande des explications sur les paroles de M. Rouher concernant le roi d'Italie, paroles qui ne lui paraissent point en rapport avec les liens unissant les deux familles souveraines d'Italie et de France.

Une dépêche de M. Nigra au général Menabrea, en date du 13 décembre, reproduit les raisons exposées par M. de Moustier, dans ses conversations avec lui, pour atténuer l'impression produite en Italie par le discours de M. Rouher. M. de Moustier regrette qu'on ait donné une interprétation blessante pour la personne du roi aux paroles de M. Rouher, qui n'avait eu nullement l'intention de blesser un souverain ami de la France.

Une dépêche du général Menabrea à M. Nigra, en date du 15 décembre, insiste sur les explications officielles destinées à être communiquées au gouvernement du roi par la légation de France à Florence. Les explications données par M. de Malaret, au nom du gouvernement français, paraissent avoir satisfait le gouvernement du roi.

Le général Menabrea prend acte de ces explications, dans une dépêche à M. Nigra datée du 8 janvier 1868.

Dans une dépêche du 6 janvier 1868, adressée à M. Corti, ministre d'Italie à Madrid, relativement au concours offert par la reine Isabelle à l'Empereur Napoléon pour une action commune de la France et de l'Espagne à Rome, le général Menabrea déclare que l'Italie ne tolérera pas l'intervention d'une autre puissance étrangère sur le territoire pontifical.

Une dépêche du général Menabrea à M. Nigra, du 12 janvier, annonce que des ouvertures lui ont été faites par le baron de Malaret en vue de reprendre les négociations sur la question d'un *modus vivendi* entre l'Italie et Rome.

Une dépêche du général Menabrea à M. Nigra, du 24 janvier, contient les bases du *modus vivendi* arrêtées par le gouvernement italien (bases qui ont été publiées).

Le *Livre vert* publie ensuite d'autres dépêches déjà connues, qui concernent les conventions militaires entre les commandants des troupes échelonnées sur la frontière pour la poursuite des brigands, ainsi que la convention relative à la répartition de la dette pontificale.

Une dépêche du général Menabrea à M. Nigra, en date du 15 juin, à laquelle est annexé un memorandum, constate que les faits qui se sont passés ont prouvé que le cabinet de Florence n'avait pas trop présumé du succès de la ligne politique qu'il a suivie, et que la sagesse et le bon esprit des populations l'ont parfaitement secondé dans l'accomplissement de sa tâche. Le gouvernement italien ne se flatte pas de l'espoir de parvenir à dissiper les préventions que des partis hostiles à l'Italie

cherchent à exciter contre lui, mais il tient à convaincre la France qu'après cette démarche il aura épuisé tous les moyens qui sont en son pouvoir pour entrer en rapport de bon voisinage avec le Saint-Siège.

Une dépêche du général Menabrea à M. Nigra, en date du 22 août, constate que les preuves les plus irrécusables du bon vouloir de l'Italie n'ont pu amener aucun changement dans les dispositions de la cour de Rome. Par suite, le temps paraît venu au cabinet de Florence de faire cesser l'occupation française, qui a déjà été signalée comme une des causes principales qui maintiennent la cour de Rome dans des dispositions hostiles vis-à-vis du gouvernement italien.

Une dépêche de M. Nigra, du 4 septembre, résumant les conversations qu'il a eues avec le marquis de Moustier, constate que le cabinet des Tuileries n'est pas encore décidé à considérer comme venu le moment opportun de retirer les troupes françaises de Civita-Vecchia, tout en déclarant que ce moment ne doit pas se faire attendre longtemps.

La réponse du général Menabrea est du 11 septembre; elle constate l'impression douloureuse causée au gouvernement italien par cette déclaration.

Dans sa dernière dépêche à M. Nigra, qui porte la date du 23 novembre, le général Menabrea déclare qu'il n'a pas en vue de rouvrir ou de continuer une discussion qui ne saurait peut-être amener en ce moment aucun résultat pratique. Il désire seulement faire les plus amples réserves sur le passage de la dépêche française du 31 octobre dans lequel M. de Moustier fait allusion aux conséquences

FEUILLETON.

5

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

— Maître Mathieu, dit un jour la mère Campêche au fermier, j'ai à adresser une requête à votre cœur... Si vous la jugez d'après votre intérêt, j'emporterai un refus... Mais les bons doivent assistance aux mauvais, les riches aux pauvres, et les croyants à ceux qui n'ont jamais entendu parler du bon Dieu.

— Que désirez-vous ? demanda le fermier.

— Vous m'avez dit, il y a huit jours, que le travail donnant trop, vous aviez besoin d'un garçon de plus.

— Cela est vrai.

— Eh bien ! je vous en ai trouvé un.

— Je l'accepte sans autres renseignements.

— Hélas ! Mathieu, dit la vieille femme en hochant la tête, c'est ici pourtant qu'il faut réfléchir. Vous vous dites que j'ai de l'expérience, et que je m'en servirai pour vous recommander un jeune homme de bonne famille ; eh bien ! celui-ci est orphelin...

— Je le regarderai comme mon fils.

— Vous pensez qu'il aime le travail et ne boude pas à

la besogne ; mais je vous ai prévenu que je vous proposais une bonne œuvre...

— Allons, c'est un paresseux ? on le façonnera.

— Ce n'est pas tout ! On peut être orphelin et paresseux sans aimer à courir les cabarets, à jouer toute la journée aux quilles, et à flâner sur les chemins avec les conscrits et les gens de rien...

— C'est donc un mauvais sujet que vous me proposez ? s'écria Mathieu stupéfait.

— C'est un enfant qui a grandi au hasard ; moins méchant que bien d'autres, il est pourtant mal vu de tout le monde. Si un homme généreux se chargeait d'en faire un laboureur honnête, je réponds de sa conversion ; mais il s'agit de trouver un fermier qui prenne à cœur de le rendre brave ouvrier et bon chrétien... J'ai pensé à vous...

— Il se nomme ?

— Pierre Landéveur.

— Pierre Landéveur ! répéta Mathieu, et vous voulez que je le prenne chez moi ?...

— Je vous le demande comme une charité...

— J'ai des enfants que l'on a bien de la peine à garder sages, mère Campêche ! Mes valets de labour sont loin d'être parfaits. Le charretier Benoit est rageur et mauvaise langue ; Grand-Luc est un sot qui se pavane le dimanche sur la place, et s'en fait accroire parce

qu'on lui a dit qu'il était le plus beau garçon du village ; François est faux et envieux : tous vont se déchaîner contre le nouveau venu, avec d'autant plus d'animosité que son passé leur aura donné plus de prise.

— Je sais tout cela, Mathieu.

— Pierre ignore les vexations auxquelles il sera en butte.

— Je l'ai prévenu, au contraire.

— Et il s'y soumet ?

— Il comprend qu'il doit changer de vie.

— Quelle conversion ! mère Campêche : c'est affaire à vous...

— Conversion stérile si vous me refusez votre aide ; il n'y a pas à choisir pour lui : une place ou la prison...

— La prison !

— Pour vagabondage.

— C'est bien embarrassant, dit Mathieu.

— Il faut que je m'en retourne, reprit la mère Campêche, il m'attend là-bas... D'ailleurs, vos laboureurs s'éveillent, et vous allez reprendre le sillon.

— Ouvre ton livre, dit le fermier à sa fille.

Chiffon tira sa Bible de sa poche et l'ouvrit au hasard. Comme dans les premiers siècles de l'Eglise, ces honnêtes gens avaient confiance, et attendaient de l'Esprit-Saint une solution au problème qu'ils se posaient mentalement.

Chiffon lut à haute voix :

« L'arbre que l'on a coupé n'est point sans espérance ; il peut reverdir, il porte de nouveaux rejetons.

» Quand la racine aurait vieilli dans la terre, quand son tronc desséché serait mort dans la poussière, il germerait à l'approche du printemps et ses feuilles renattraient comme au jour où il fut planté. »

Mathieu avait religieusement écouté, les mains jointes et les yeux baissés à terre.

La vieille Campêche regardait passer sur sa loyale figure les émotions qui l'agitaient.

— Pauvre enfant ! dit le fermier ; nul ne lui a donné de bons conseils, si ce n'est vous, et sa raison n'était point assez développée pour les entendre... Que cet arbre desséché reverdisse ! comme dit le livre saint. S'il plaît à Dieu, il trouvera en moi un bon maître.

— Et Dieu vous bénira, Mathieu.

— Seigneur ! reprit tout-à-coup le fermier, que dira Julienne ?

— Elle se révoquera un moment ; mais vous ferez valoir la raison d'économie.

— Au fait ; combien lui donnerai-je de gages ?

— Son pain et ses vêtements la première année.

— Vous lui annonçerez cela, en effet, mère Campêche ; mais je ne dois pas abuser de sa position malheureuse pour en tirer profit. S'il mérite des éloges et rem-

qu'entraînerait le retrait des troupes françaises de l'Etat pontifical. Il dit qu'il regretterait que les craintes exprimées par M. de Moustier fussent fondées sur une appréciation peu exacte des conditions intérieures de l'Italie qu'on se plaît à représenter à l'étranger comme étant toujours à la veille d'une révolution, tandis que les faits démontrent constamment que notre pays jouit d'une tranquillité que les manœuvres de partis hostiles ne parviennent pas à troubler.

Le général termine en disant :

Les instances que nous avons faites ne sauraient être attribuées à d'autres motifs qu'au désir sincère de voir disparaître une cause d'inquiétude permanente qui peut nuire à une bonne intelligence entre les deux gouvernements et qui froisse inutilement l'amour-propre de tous les Italiens.

En Italie, si nous en croyons une correspondance de Florence adressée au *Monde*, on serait sous l'impression de la découverte d'un vaste complot révolutionnaire à Faenza. Les détails manquent encore à ce sujet, mais il paraît certain que le but des conjurés était d'attenter à la vie du roi Victor-Emmanuel.

D'un autre côté, le *Pungolo*, de Naples, parle d'arrestations opérées parmi des soldats et des officiers appartenant au 72^e régiment de ligne; quelques autres personnes entre lesquelles on cite un employé de la municipalité, nommé Procaccini, émigré romain, ont été également arrêtées.

A côté des difficultés, chaque jour croissantes, qui entravent la marche du gouvernement italien, dont le premier tort a été d'abandonner les principes d'ordre et de justice qui seuls pouvaient faire sa force; à côté, disons-nous, de cette vaste conspiration qui se forme contre le régime inauguré en Italie par Victor-Emmanuel, il n'est pas inopportun de signaler le magnifique mouvement qui se déclare dans la Péninsule en faveur du Saint-Siège.

Les offrandes au Saint-Père pour le cinquantième anniversaire de sa première messe ont déjà atteint, dans les bureaux de l'*Unità cattolica* seulement, la somme de 120,000 francs. C'est ainsi que les populations se chargent quelquefois elles-mêmes de démentir les actes de ceux qui ont la prétention de les représenter: le 11 avril, en donnant à la majorité des Italiens l'occasion de manifester hautement leurs sentiments de vénération et d'attachement au Souverain-Pontife, rappellera la date de la meilleure et de la plus légitime des protestations contre les décisions de la diplomatie.

La révolution espagnole ne paraît décidément pas non plus destinée à porter de meilleurs fruits que n'en a donnés jusqu'ici la révolution italienne.

Le désordre est à son comble, non-seule-

ment dans les bas-fonds de la société, mais encore dans les hautes régions du gouvernement. L'alliance de la démocratie avec les hommes qui l'ont constamment repoussée dans le principe, ne pouvait durer longtemps ni produire d'œuvre durable. La loi sur la conscription, qui vient d'être promulguée, a été le signal d'une nouvelle scission, dont les résultats ne tarderont pas à se faire connaître.

Les nouvelles de Cuba reçues par voie de New-York sont loin de confirmer les dépêches optimistes que le gouvernement provisoire publie comme lui ayant été transmises de cette colonie. L'insurrection n'est ni calmée, ni étouffée, au contraire. D'ailleurs, — et nous voyons une preuve suffisante de l'impuissance du capitaine général Dulce à maîtriser l'insurrection, — les embarquements de volontaires à destination de Cuba continuent en Espagne sur une grande échelle.

On lit dans l'*Etendard* :

« Nous apprenons que le Pape vient de faire exprimer au gouvernement de l'Empereur la douloureuse impression que lui a causée la publicité donnée par la brochure de M. Emile Ollivier à la lettre confidentielle et sans objet aujourd'hui que Sa Sainteté a écrite, il y a plusieurs années, à Mgr Darboy.

« Cette regrettable indiscretion, utile peut-être à la vogue de la brochure, serait l'objet d'une minutieuse enquête ordonnée par le Vatican. »

On lit dans la *Correspondance Havas* :

Depuis quelque temps, c'est-à-dire depuis que l'on voit la main des révolutionnaires dans les troubles de l'Emilie, on annonçait hautement un mouvement mazzinien. La tranquillité extraordinaire du jour de Saint-Joseph devait être, disaient les conspirateurs, un moyen pour endormir la vigilance de l'autorité. Nous recommandons à l'attention des lecteurs la proclamation suivante, qui leur fera comprendre mieux la persistance des bruits qui ont couru ces jours-ci :

Alliance républicaine universelle.

« Italiens,

« Nos pères d'autrefois, la veille de la lutte, au lieu de se perdre en vaines paroles, se recueillaient en eux-mêmes et se disposaient à l'œuvre. Quand l'âme entière d'un pays se livre à des délibérations suprêmes, toute parole superflue est un acte de mollesse, tout retard est une couardise.

« Frères en douleur, en misère et en espérance, l'heure des *meetings*, des programmes et des réunions est passée; nous sommes à l'aurore des barricades, et le comité central qui s'est constitué en comité permanent révolutionnaire annonce au pays que le moment de l'action est imminent, et que nous sommes au terme de nos longs et douloureux efforts.

Elle rencontra la vieille servante qui traversait la cour.

— Est-ce vous qui prenez soin des vaches, la Janille? demanda-t-elle.

— Et depuis cinquante ans, répondit la domestique d'un air rogue.

— Alors, remerciez ce jeune gars: il vient de vous rendre un fameux service, en faisant sortir les bêtes du pré aux Bouleaux?

— Elles avaient passé dans le pré aux Bouleaux?

— La clôture est tombée. Pierre la relèvera demain. Je suis aise qu'il ait marqué son premier jour de présence dans la maison en vous obligeant un peu, la Janille: vous le lui rendrez à l'occasion.

— Pierre Lendéveur entre ici? dit la servante avec son mauvais rire.

— Le marché est tout conclu.

— Allons, allons, il n'y fera pas de vieux os: Grand-Luc et Benoît sont des malins qui n'ont point froid aux yeux, et ce n'est pas le nouveau valet qui pourra bellement les aider à la besogne.

— Vous voyez pourtant qu'il peut être utile.

— C'est bon! c'est bon! dit la servante; il n'est pas besoin d'aller faire des bavardages à la maîtresse.

— Et de vous faire gronder un brin, ajouta la mère Campêche en entrant dans la salle.

A partir d'aujourd'hui, le comité ne communiquera plus ses ordres et ses délibérations aux sections actives que d'une manière verbale; il se contentera de publier un dernier bulletin pour annoncer l'époque précise de l'insurrection.

« Italiens!

« Etes-vous las d'être appelés les ilotes de l'Europe, de vous sentir souffletés à l'extérieur et à l'intérieur comme les eunuques et les esclaves impuissants d'un Sardanapale couronné? Si vous êtes las de ces destins, si c'est du sang et non de la fange qui coule dans vos veines, Italiens, l'heure de vous insurger est sonnée.

« Le jour de la vengeance sera-t-il terrible et sanglant? Laissons nos ennemis répondre à cette question et choisir. Ils auront un 89 s'ils le veulent; nous tendrons la main à quiconque ne montrera pas d'obstination; mais ce sera aujourd'hui et non demain; ce sera le jour de la vigile et non celui de la fête. Que les bourreaux actuels n'oublient point en effet que les persécutions et les actes arbitraires sont une loi fatale qui appelle le sang.

« Nous sommes las d'attendre. Chaque minute signale une faute, chaque jour enregistre un délit. Nous avons juré de vaincre ou de nous ensevelir sous les débris du régime actuel. Aucun obstacle ne nous arrêtera, aucune force ne peut nous retenir. Dussions-nous édifier avec nos ossements le temple de la liberté, nous nous dévouerions avec joie et résolution au sacrifice suprême. Nous voulons, encore une fois, être les volontaires de la mort.

« Soldats!... voici que va sonner l'heure suprême à laquelle vous serez appelés à vous laver de la honte dont la monarchie vous a couverts à Mentana et à Custoza, en s'humiliant en face des bataillons autrichiens, en nous déshonorant en face des bataillons français. Vous autres, arrière-neveux et héritiers des légions latines, vous avez reculé devant des ennemis accoutumés jadis à fuir devant vos aïeux. La république, en vous rendant vos droits de citoyens et de soldats, vous ouvre les portes d'un avenir glorieux et vous indique le moyen de laver vos hontes dernières de manière que le monde ne dise plus de vous que vous êtes non les guerriers, mais les gendarmes de votre pays.

« Italiens! soldats!

« Nous laisserez-vous seuls?... Alors l'odeur de nos cadavres troublera vos songes, et le sang de nos veines retombera sur la tête de vos fils.

« Mars 1869.

« Le comité permanent révolutionnaire. »

D'après une correspondance de l'*Opinione*, du 25 mars, à laquelle nous empruntons ces renseignements, la susdite proclamation aurait été d'abord répandue dans les provinces napolitaines et ensuite à Naples même ces jours derniers. Mais les soins de la police et l'indi-

gnation de la population ouvrière auraient fait disparaître bien vite tous les exemplaires que l'on avait affichés à deux reprises différentes. Quelques arrestations auraient été opérées parmi les membres de ce soi-disant comité révolutionnaire pour les provinces méridionales de l'Italie.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* publie un rapport à l'Empereur sur le compte de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1867.

— On a signalé récemment l'arrivée à Paris d'une députation envoyée par les habitants des îles Sporades pour réclamer l'appui de la France au sujet des mesures prises par la Porte pour les dépouiller des privilèges dont elles ont toujours joui jusqu'ici.

Il paraît que le gouvernement français a définitivement renoncé à se mêler de cette affaire qu'il considère comme une question d'ordre intérieur, et que la députation ne sera pas reçue comme on l'avait cru d'abord.

— Il ne serait point impossible que la famille impériale songeât à se rendre, comme on l'a dit, en Corse, à l'occasion du centenaire de Napoléon I^{er}.

On annonce, en effet, que M. le capitaine de vaisseau de Selva a été envoyé au Havre pour presser et surveiller la construction de l'avis *Hirondelle*, destiné à servir le yacht impérial.

D'un autre côté, le lieutenant de vaisseau de Bray, aide-de-camp du préfet maritime de Brest, est désigné pour embarquer sur le yacht impérial *Aigle*.

— Les journaux se multiplient aux approches des élections générales. A Poitiers va paraître le *National de l'Ouest*; à Pau paraît, le 3 avril, le *Béarnais*, qui aura pour rédacteur en chef M. Fernand Papillon.

— Voici les détails donnés par la *France* sur le dîner gras du vendredi-saint :

« On peut évaluer à 800 le nombre des personnes qui s'étaient réunies à l'avenue de Saint-Mandé; sur ce nombre on comptait 80 femmes et quelques enfants.

« La réunion s'est constituée et elle a choisi, pour son président, M. Cantagrel.

« MM. Jules Vallès et Alix ont été nommés assesseurs.

« On remarquait, parmi les abhérents, M. Dréo, gendre de Garnier-Pagès, Frédéric Morin, Chassin, Tolain, Longuet, Laurent Pichat, Cournet, Cantin, Morel, Favre (ces quatre derniers rédacteurs du *Réveil*).

« Les femmes ont eu leur part et leur rôle dans la solennité.

« Mme Mink a prononcé un discours très-en-

plit son devoir, je vous compterai vingt écus à la fin de l'année; vous les mettrez en épargne, et j'augmenterai sa paye en proportion de sa bonne conduite.

— Voilà qui est dignement agir, Mathieu.

La mère Campêche embrassa Chiffon et lui glissa ces mots à l'oreille :

— Sois indulgente pour lui!

Un moment après, la vieille femme, clopinant le long du pré, retournait à la mesure où Pierre l'attendait avec une inquiète impatience.

Après avoir suivi quelque temps les brandes, elle gagna les terres de labour. En passant près d'un champ dont les clôtures de fagotage avaient été renversées par le mauvais temps, elle aperçut six belles vaches qui se vautraient dans l'herbe marécageuse.

— Pierre! cria-t-elle du plus loin qu'elle aperçut le jeune garçon, vire, vire les bêtes! et reconduis-les dans l'étable à Mathieu; sans quoi, avant deux heures, les pauvres bovines ne vaudront plus que l'argent de leur peau, pour avoir mangé l'herbe de ce maudit pré!

Pierre rassembla les vaches et les guida vers la ferme.

La mère Campêche l'accompagna, afin de recevoir la première bourrasque de la-colère de Julienne et les aigres paroles de Janille.

Ce fut à l'heure du souper qu'eut lieu la présentation du nouveau commensal des Boulaies.

Julienne se récria sur le mauvais choix de son mari; les valets se montrèrent mal disposés à l'égard de Pierre; Céleste, Louis et Donat paraissaient en avoir peur; les servantes riaient entre elles des mauvais habits du garçon. Chiffon garda seule sa dignité calme; elle le servit à son tour avec cette bonté que l'on sent dans les choses les plus indifférentes en apparence.

Le soir venu, Chiffon dit à Pierre :

— Vos camarades ont choisi leurs places dans l'écurie et dans l'étable; il reste dans le grenier un coin bien garni de foin, sur lequel j'ai mis des draps blancs; montez vous coucher, Pierre, et que le sommeil vous soit bon sous notre toit!

Le jeune homme ne répondit rien, et gravit l'échelle qui conduisait au grenier.

Il s'endormit d'un paisible sommeil.

Après tant de nuits passées en plein air, ce foin odorant, ce logis bien clos, ces draps parfumés de racines d'iris, lui parurent inappréciables. Il ne s'éveilla qu'en se sentant secouer par l'épaule. Mathieu était devant lui.

— Mon ami, dit le fermier en s'asseyant sur une botte de luzerne, je t'ai laissé reposer, et tu en avais besoin; mais tu prendras, à partir de demain, l'habi-

tude de te lever quand les coqs de la basse-cour serviront d'horloge. Afin de l'épargner les quolibets de tes camarades, tu t'occuperas ici pendant toute la matinée.

— Merci, répondit Pierre, vous êtes bon pour moi, Mathieu, et je tâcherai de vous contenter.

Le fermier donna quelques avis au jeune homme, descendit, partit pour les champs, et, le soir venu, inspecta la besogne de Pierre.

Elle était achevée et soigneusement faite.

Pendant la semaine, tout alla bien.

Le dimanche venu, Chiffon et Mathieu se rendirent à l'église, les valets les suivirent, excepté Pierre, qui resta sur la place à jouer aux boules.

En passant devant lui après la fin de l'office, Chiffon le regarda, et le jeune homme baissa la tête.

Quand il entra le soir, il monta se coucher sans dire bonsoir à personne, et Janille entendit Grand-Luc qui disait à Benoît :

— Il a joliment fait des stations à la *Pomme de Pin*.

— Bah! repartiit Benoît, ça durera jusqu'à la Saint-Michel.

— Et encore faudra y mettre de la patience.

Janille s'empressa de répéter ces propos à Julienne; le seul résultat du service que Pierre avait rendu à la

flammé. MM. Demerville et Doudeau ont célébré la libre pensée et terrassé toutes les religions.

Les esprits étaient déjà à un tel degré, que lorsque M. Dreou a pris la parole, l'explosion a eu lieu. Un tumulte indescriptible a obligé le président à lever la séance. On s'est jeté en désordre sur la charcuterie et sur les eaux-de-vie. La confusion a été telle que le commissaire, qui assistait à cette réunion de libres mangeurs, a été obligé de faire évacuer la salle.

— *Encaustique à l'eau pour meubles, parquets et carrelages.* — Prenez trois litres d'eau que vous chaufferez jusqu'à ébullition. Jetez-y 150 grammes de cire, 20 grammes de savon de Marseille, 20 grammes de terramerita (curcuma), 150 grammes de sel tartre, et retirez du feu. Placez au grand air et mêlez la composition jusqu'à ce qu'elle soit refroidie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA JUSTICE DE PAIX DE BRAIN-SUR-ALLONNES ET LE CANTON NORD-EST DE SAUMUR.

(Suite et fin.)

III (*)

Plusieurs fois, au cours de ce siècle, la commune d'Allonnes a revendiqué comme un droit d'être le siège de la justice de paix du canton nord-est de Saumur : la dernière fois que cette réclamation s'est manifestée (1867), il a été articulé à son appui que l'Assemblée constituante l'avait ainsi décrété.

Une semblable affirmation doit être relevée ; elle est contraire aux faits historiques ; nous allons l'établir d'une manière visible aux populations que la lumière intéresse.

Par son décret des 16, 24 août et 2 septembre 1790 sur l'organisation judiciaire, l'Assemblée constituante statua qu'il y aurait dans chaque canton un juge de paix et deux assesseurs de juge de paix.

Elle disposa en outre que les villes qui contiendraient plus de huit mille âmes auraient un nombre de juges de paix qui serait déterminé par le Corps-Législatif, d'après les renseignements fournis par les administrations de département.

En conséquence de ces premières dispositions du décret d'organisation, un décret particulier du 13 octobre 1790, sanctionné par le roi, le 19 octobre suivant, dota la ville de Saumur de deux sièges de justice de paix.

Par suite du même décret d'organisation précité, un décret ultérieur, du 19 janvier 1791, créa à Brain un siège de justice de paix, d'où ressortissaient Allonnes et autres communes environnantes. Ce que nous avons dit du bourg de Brain dans les études précédentes suffit pour expliquer le choix de cette résidence en 1791.

(*) *Echo* des 10 septembre, 13 octobre 1868.

Mais la nouvelle organisation de la France, l'essor de l'agriculture et du commerce à cette époque, devaient attirer vers Saumur les populations rurales ; elles ne trouvaient pas dans le bourg de Brain le placement journalier et hebdomadaire de leurs produits.

Saumur, au contraire, par ses marchés, par son accroissement de population, par le transit de la Loire, offrait à ces denrées un placement certain.

La justice de paix de Brain, pour suivre la marche de ces besoins nouveaux, allait faire une première étape vers la cité saumuroise. Par une loi du 7 brumaire an VI, elle fut transférée dans la commune d'Allonnes.

Cette résidence ne satisfaisait point encore aux véritables intérêts des justiciables : ils désiraient traiter de leurs différends en même temps qu'ils iraient négocier de leurs denrées.

Il était réservé au Consulat de compléter l'organisation des justices de paix, décrétées par l'Assemblée constituante.

Une première loi de pluviôse an IX (1801) dispose, article VIII :

« Dans chaque arrondissement de justice de paix formé de la réunion de plusieurs communes, le gouvernement désignera celle qui, soit à raison de la centralité, soit par rapport à ses relations avec les autres communes du même arrondissement, en sera le chef-lieu. Signé : BONAPARTE, etc. »

En exécution de cette loi, un arrêté consulaire du 27 brumaire an X (1802) statua : 1° qu'il serait formé un troisième canton (nord-est) dans la ville de Saumur ; que ce canton comprendrait « toutes les maisons situées sur la droite en allant du pont de la Croix-Verte au chemin qui conduit à Vernantes (route du Mans) ; 2° que les communes d'Allonnes et autres, releveraient du siège de cette justice de paix. »

Telles furent les différentes phases de la justice de paix de Brain.

Y a-t-il lieu de modifier l'œuvre accomplie par le Consulat ? nous ne le pensons pas !

Un écrivain moderne disait naguère : « Tous les historiens sont d'accord là-dessus, il n'y eût pas de période plus active, plus laborieuse, plus bienfaisante que celle du Consulat. »

Pendant trois ans toutes les intelligences se mirent à l'œuvre et la France fut réorganisée.

Le gouvernement introduisit dans nos codes et dans notre système administratif ce qu'il y avait de pratique dans les idées de 1789 (*).

PAUL RATOUIS.

Vendredi dernier, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un bois-taillis dépendant de la forêt de Brignon, appartenant à M. de Charnières. 60 ares seulement ont été con-

(*) *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1868.

sumés, grâce à la promptitude des secours apportés par les cultivateurs, qui se sont trouvés assez nombreux pour circonscire le feu dès le début.

Les pertes s'élèvent à 500 fr. environ. Le tout est assuré à la C^{ie} *La Mutuelle*.

On pense que ce feu aura été mis par un fumeur qui aura jeté son allumette enflammée sur des herbes desséchées.

Nous lisons dans l'*Echo du Poitou* :

Une conférence sur le chemin de fer de Poitiers à Saumur a eu lieu lundi à la mairie de Neuville au milieu d'un grand concours d'habitants de la localité et du canton ; les explications fournies sur les avantages de l'exploitation de cette ligne ont vivement intéressé l'assemblée.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

M. Galland prie MM. les souscripteurs aux promesses d'actions du chemin de fer de Poitiers à Saumur, de vouloir bien se réunir à la Mairie, le samedi 3 avril, à 7 h. 1/2 du soir.

Les personnes qui n'ont pas encore souscrit, mais qui désirent le faire, seront admises à cette réunion.

Les semestriers dont le congé expire au 31 mars, ont ordre de rejoindre leurs corps. Aucune prolongation n'a été accordée.

On nous annonce pour dimanche prochain les débuts sur notre théâtre d'une troupe d'opéra dont on dit le plus grand bien.

Le programme de la soirée ne nous est pas encore connu.

La troupe d'opéra qu'a formée M. Nestor de Bierne et qui doit débiter le 6 avril à Poitiers, est ainsi composée :

Administration.

MM.

NESTOR DE BIERNE, directeur autorisé ;

ROLLOT, directeur associé ;

BERNARD, régisseur général ;

STÉPHANE, 2^e régisseur ;

MICHEL, 1^{er} chef d'orchestre ;

FAGUET, 2^e ;

BOURJAUD, souffleur.

M^{mes}

Artistes.

BARBOT, 1^{re} chanteuse légère, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris, artiste lyrique des théâtres de Lyon, Marseille, Bordeaux, etc. ;

CHABERT, 1^{re} dugazon, jeune chanteuse, du théâtre de Versailles ;

POIRIER, duègne, 2^e chanteuse au besoin ;

MARIA, 2^e dugazon ;

FAGUET, 1^{er} dessus, grand coryphée.

MM.

DE KEGHEL, 1^{er} ténor léger en tous genres, du théâtre de Versailles ;

GUYOT, 2^e ténor, id. ;

REYNALD, baryton, du théâtre royal de Bruxelles ;

FETLINGER, 1^{re} basse en tous genres, du Grand-Théâtre de Rouen ;

GRONDARD, 2^e basse, du théâtre de Versailles ;

NONGURT, trial, du théâtre de Boulogne ;

VERNIS, farquette, id. ;

GUGLIEL, 3^e ténor, grand coryphée ;

LECOMTE, 5^e basse, id. ;

8 choristes dames, 9 choristes hommes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODDET.

Dernières Nouvelles.

Bruxelles, 31 mars. — M. Frère-Orban partira probablement demain pour Paris. Sa première visite sera pour M. de La Valette.

Pour les dernières nouvelles : P. GODDET.

LES COULEUVRES

DE M. LOUIS VEUILLOT (1).

On sait ce que signifie la locution proverbiale « avaler des couleuvres. » C'est un déplaisir, mais qui n'a rien de mortel, ni même de très-fâcheux. On sait aussi que la couleuvre, animal très-innocent, se nourrit d'insectes et de petites bêtes nuisibles qui rongent la racine des plantes. Voilà le titre du nouveau livre que publie M. Louis Veillot doublement expliqué. Ces *couleuvres* sont un léger recueil de très-courtes satires ou de simples boutades qu'il fait « avaler » à la famille très-étendue des libres penseurs, ses vieux ennemis. Il les combat, suivant sa coutume ; plus pourtant ici, avec le dard qu'avec l'épée. Toutefois les coups d'épée ne manquent point, et quelques-uns sont d'une grande vigueur. Vers la fin du volume, il se compare au vieux soldat de garde aux avant-postes, qui, l'œil sur l'horizon, chante un air et conte une histoire pour amuser les conscrits ; mais

si l'ennemi se lève,

L'air que chantait la voix sur le clairon s'achève ;

On laisse là le conte, et l'on court aux faisceaux.

Les dernières pièces mettent vraiment le poète sous les armes.

Le volume, quoique court, est très-varié. Nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de recueils de vers d'une lecture plus facile ni dans lesquels sort plus rapidement effleuré presque tout le clavier de la poésie.

Les libres penseurs vont renouveler les clameurs qui ont salué les *Odeurs de Paris*. Ils crient : *Les chrétiens aux bêtes !* et ils veulent s'en tenir là ; mais quand M. Louis Veillot prend la parole, c'est le tour des bêtes. Rien n'est plus juste, et nous ajoutons, n'est plus salubre. Il est de toute équité et de toute utilité que les bêtes passent un peu sous la main des chrétiens. Victor PALMÉ.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le monde et le Théâtre, par GÉRÔME ; Bulletin, par H. de Langeac ; *Lord Erlistoun*, nouvelle par l'auteur de *John Halifax* ; Pâques, par A. Darlet ; Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël ; Causerie scientifique, par Sam (Henry Berthoud) ; *le Double zéro*, chanson inédite, paroles et musique par Gustave Nadaud ; Courrier du Palais, par M^{re} Guérin ; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Gravures : Les Saintes Femmes au tombeau du Christ, tableau, d'Annibal Carrache ; Pâques, grande composition allégorique ; Scène principale du drame nouveau de Victorien Sardou, *Patrie !* la Catastrophe de la place Sorbonne ; le Marchepied pour les Amazones, à l'entrée de l'avenue de l'Impératrice ; le Phare d'Aurigny, sur la côte de Normandie ; Manifestation des femmes de Saragosse contre la conscription ; etc., etc. — Echecs, rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

(1) Ce volume se trouve à Saumur, chez Javaud, libraire, rue St-Jean.

servante fut une haine sans pardon possible. Elle s'était trouvée humiliée de recevoir une leçon de ce coureur de chemins, de ce va-nu-pieds, de ce vagabond, comme elle l'appelait ; elle s'en vengeait en irritant à tout propos contre lui Julienne, qui n'était que trop disposée à détester un valet qu'elle n'avait pas choisi.

Plus d'une fois Mathieu eut à subir les reproches de sa femme. Il entendait souvent les paroles injurieuses du charretier, qui accablait sans pitié le pauvre petit Pierre.

Mais le fermier avait pris sa tâche à cœur. Rendre à la société un être qui, voué au malheur et à l'abandon, pourrait, de faute en faute, descendre jusqu'au crime, c'était pour Mathieu un but assez noble à poursuivre, et bien capable de lui communiquer la force de supporter les taquineries de Julienne et la mauvaise volonté de Janille.

Le dimanche, attendant le retour de Pierre et le voyant légèrement aviné, il ne lui adressa pas la parole. Mais le dimanche suivant, il lui dit avec bonté :

— Pierre, le banc de l'église est assez grand pour toute la famille.

— Merci, dit le valet avec embarras, vous savez en quel piteux état sont mes hardes.

Mathieu n'objecta rien.

Le lendemain, en s'éveillant Pierre trouva à côté de

son lit un paquet d'effets soigneusement pliés et repassés. Un pantalon neuf, un gilet, une veste, une cravate : rien n'avait été oublié, pas même l'épingle de plomb à houpe de laine qui devait la retenir.

Si Pierre avait une mauvaise tête, son cœur n'était pas ingrat. La sollicitude de son maître le toucha vivement ; il se leva à la hâte, acheva son ouvrage, et mit d'autant plus de soin à sa toilette qu'il avait moins l'habitude de s'en occuper.

Quand il descendit, Mathieu se disposait à partir ; Chiffon tenait Céleste par la main ; Louis, Donat et Prosper couraient déjà sur la route. Malgré la reconnaissance qui lui remplissait le cœur, Pierre n'osa pas remercier son maître. Il lui dit bonjour d'un air embarrassé ; puis il marcha à l'écart, tandis qu'Annette, la fille de la laiterie, et Benoit, le railleur, chuchotaient entre eux en le regardant.

Comme on suivait un chemin encaissé dans des talus fort hauts et surmontés d'ajongs épineux, un bouvier qui venait en sens inverse, guidant son troupeau, barra presque complètement la route à la famille du fermier.

Les vaches et les bœufs passèrent tranquillement ; mais un jeune taureau, irrité par la vue du tablier rouge de Chiffon, se mit à pousser des mugissements sourds. Il refusa d'abord d'avancer, creusa la terre de ses cornes, courut comme affolé dans un espace étroit ;

puis, se dirigeant vers Chiffon qui avait vainement tenté de graver le talus, gêné qu'elle était par le poids de Céleste qu'elle tenait dans ses bras, il la menaça de ses cornes aiguës.

Mathieu s'avança et brandit son bâton. Les valets de ferme s'enfuirent avec la servante.

Alors Pierre, jetant autour de lui un regard indigné, s'élança à la tête du taureau furieux, le saisit par les cornes, le tint un moment immobile ; puis, luttant d'agilité et de force avec l'animal, il le renversa brusquement à terre, et attendit que le bouvier vint lui entraver les jambes et le mettre dans l'impossibilité de nuire.

Pendant cet incident, Chiffon avait gardé son sang-froid ; seulement, elle était devenue fort pâle, et sa voix tremblait quand elle dit, en se retournant vers Pierre :

— Vous avez sauvé la vie de Céleste et la mienne !

Mais le jeune homme redoutait plus d'avoir à entendre les remerciements de Mathieu et ceux de sa fille, qu'il n'avait eu peur du taureau irrité. Deux élan le portèrent dans les champs d'ajongs, qu'il suivit jusqu'à la grande route, où il retrouva Benoit, Grand-Luc et Annette, marchant d'un pas que la frayeur précipitait encore.

(La suite au prochain numéro.)

CHEMIN DE FER
DE
POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions
de 500 francs.

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et
correspondant du Crédit foncier à Poi-
tiers;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil muni-
cipal de Saumur;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-
Moutiers;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, mem-
bre du conseil municipal de Loudun;

KALB, négociant à Loudun;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil
général de la Vienne, maire de Mon-
contour;

ROLLAND, propriétaire, membre du con-
seil municipal de Mirebeau;

DÉCLE, banquier, maire de Neuville;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-
Écoles, 16 bis, à Poitiers;

Auxquels seront adjoints deux autres mem-
bres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du
chemin est fixé à 11,500,000 fr.

Divisés comme il suit :

8,000 actions de 500 francs. 4,000,000
Obligations 6,000,000
Subventions 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et
réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produi-
sant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à
500 fr.

La clôture de la souscription aux
actions est fixée au 15 avril pro-
chain.

Le conseil d'administration sera nommé
par les actionnaires eux-mêmes, conformé-
ment aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance,
le CAPITAL SOCIAL SERA INTÉGRALEMENT GARANTI
aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une
part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.

1/4 au moment de la constitution de la
société et après avis donné un mois d'a-
vance. 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au
fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation
sur tout son parcours dans le délai de 3 ans
au plus tard, à dater du jour de la constitution
de la société.

On souscrit dans le département de
Maine-et-Loire, chez MM. :

Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.

GALBRUN, notaire.

HACAULT, notaire.

Brézé DABURON, notaire.

Saumur LOUVET, TROUILLARD et C^{ie}, ban-
quiers.

Veuve LAMBERT et fils, banquiers.

Veuve DE FOS et fils, banquiers.

COUTARD, négociant.

Et chez tous les notaires.

Angers BOUGÈRE, ROBINET C^{ie}, banquiers.

LEMOTHEUX et fils, banquiers.

BORDIER, banquier.

BULLETIN FINANCIER.

Les affaires sont peu importantes, mais le marché est
ferme et les cours se relèvent progressivement. La rente

française est à 70,35 et l'Italien se tient au-dessus
de 56.

Les bruits contradictoires continuent à circuler sur
l'affaire des biens ecclésiastiques, mais l'incertitude
n'a pas longtemps à durer. On sait déjà qu'une entente
s'est établie entre différents groupes de banquiers qui
avaient négocié isolément jusqu'ici. On est toujours
âpre à la curée étrangère et quelque dangereux que soit
le morceau, chacun veut y avoir sa part. En tête du
groupe nous retrouvons le Comptoir d'escompte. Avis
au public.

Les obligations hypothécaires de la Société de Trou-
ville, émises par le *Moniteur des Tirages financiers*,
sont d'autant plus recherchées qu'on approche de la
clôture de la souscription et qu'il s'agit d'une affaire sé-
rieuse et française.

Le cours de 1,485 continue à amener des demandes
sur le Foncier.

On connaît la solidité et la puissance de reconstitu-
tion des finances américaines. Le 6 p. 100 fédéral, qui
était tombé à 65 pendant la guerre, s'est relevé depuis
un an à 96, tout près du pair.

Les obligations du chemin de fer du Pacifique vien-
nent d'être cotées à la Bourse de Paris. Elles valent 780
dol. et sont remboursables à 1,000 dol. en 1890. Garan-
ties par première hypothèque et rapportant 60 dol. d'in-
térêt par an, elles présentent par leur immense avenir
un de ces placements avantageux que les finances amé-
ricaines seules peuvent assurer. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 4 avril 1869, à midi,
et jours suivants, il sera procédé, par
le ministère de M^e Henri Plé, commis-
saire-priseur, chez M. de La Fré-
geolière, propriétaire à Varrains,
près Saumur, à la vente publique aux
enchères des vins et objets mobiliers
lui appartenant.

Il sera vendu :

Quantité de vins en bouteilles, de
1791, 1807, 1811, 1822, 1825, 1854,
1846, 1858; et en barriques, de 1864,
1866, 1867 et 1868; eau-de-vie très-
vieille; quantité de bois de menuise-
rie, tels que : chêne, acacia, noyer,
if, sapin, buis, etc.; cuves et fûts
vides. Lits, bibliothèque, commodes,
tables de toilette, baignoire, bahuts,
armoires, grand buffet, porte en fer,
ferrailles, harnais de voiture et de
charettes, tables, chaises, outils de
jardinage et d'agriculture, batterie
de cuisine et quantité d'autres bons
objets.

Ordre de la vente : Dimanche, le
mobiliier, le bois et les outils ;
Lundi 5, les vins, eau-de-vie, etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 3 avril 1869, il sera
procédé, à une heure du soir, dans
une des salles de la Mairie de Sau-
mur, à l'adjudication publique, sur
soumissions cachetées, d'une four-
niture de foin, luzerne, paille et
avoine, à livrer dans le magasin mi-
litaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des char-
ges relatifs à cette adjudication sont
déposés dans les bureaux de la
Sous-Intendance militaire (levée
Notre-Dame), où le public sera ad-
mis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées
entre deux fers. (131)

A WENNIDREK
Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES
BOURREES, livrés à domicile ou
pris sur place.

S'adresser à M. POITOU, marchand
de bois à Saint-Florent. (559)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. BLONDEAU, menui-
sier, rue de l'Hôtel-Dieu, Saumur.

M. GARREAU-RATOUIS
NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle
qu'il n'a nullement l'intention de quit-
ter le COMMERCE D'ÉPICERIE et de CIRE,
ainsi que quelques personnes mal
intentionnées en ont répandu le bruit.
Il continuera les affaires comme
par le passé. (97)

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-
Victoires, PARIS, prévient les capitalistes,
rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle
se charge de toutes leurs opérations finan-
cières, ACHATS et VENTES DE VALEURS CO-
TÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le
courtage officiel, sans aucune espèce de com-
mission, AVANCES SUR TITRES. — Succur-
sales à Bordeaux, Cambrai, Carcas-
sonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen,
Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

MODES.

Maison LORRAIN-BOUCHEREAU,
rue Saint-Jean.

On demande de suite UNE APPRENTIE.



L'immense succès de ce remède est dû à
ses propriétés dérivatives bien constatées, à
son action prompte et infaillible qui attire
au dehors l'irritation qui tend toujours à se
fixer sur les organes essentiels de la vie; il
est recommandé par les premiers médecins,
pour la guérison des Rhumes, Bronchites,
Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes,
Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi
n'exige aucun régime. Une ou deux applica-
tions suffisent le plus souvent et ne causent
qu'une légère démangeaison. Prix de la
boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les phar-
macies. (542)

Place de la Bilange, près le Théâtre, à Saumur.
POUR QUATRE JOURS SEULEMENT.



EXPOSITION DE TOULOUSE 1865.

EXPOSITION DE DIGNE 1867.



Reconnu Maître-Faucheur par les sociétés d'agriculture
de Toulouse et de Digne.

AFFUTEUR

**POUR AIGUISER LES FAUX ET TOUS LES
INSTRUMENTS TRANCHANTS.**

Le sieur PIERRE ROQUES, de LIMOUX (Aude), plusieurs fois médaillé, a été breveté
pour quinze ans (s. g. d. g.) pour un instrument appelé AFFUTEUR, destiné à aiguiser les
Faux et tous les instruments tranchants.

Par l'emploi de cet Affuteur, le faucheur n'aura plus besoin ni de pierre à aiguiser, ni
de marteau ni d'enclume; une minute suffit pour relever toutes les meurtrissures de la faux.
C'est curieux de voir cette nouvelle invention pouvant aiguiser quatre faux à la minute.

Le même affuteur aiguisé aussi Couteaux, Ciseaux, Haches, Faucilles, et toutes sortes de
tranchants.

L'économie de temps que vous avez par ce procédé, c'est qu'un enfant de dix à douze ans
peut piquer aussi bien qu'une grande personne. Vous savez qu'avec le marteau vous déten-
dez la faux, vous y faites des plis et des dents, ce qui fait que la faux ne coupe jamais si
bien qu'avec l'instrument que je viens vous offrir.

M. ROQUES fait savoir à tous les Propriétaires, Abergistes, Bouchers, Cordonniers,
etc., qu'il sera sur la place de la Bilange, près le théâtre, tous les jours, jusqu'à dimanche
prochain.

Il garantit les outils qu'il livre, quelle qu'en soit la forme.
Afin que tout le monde puisse faire l'acquisition de l'affuteur, évalué à Paris 5 fr., l'in-
venteur en a réduit le prix à 2 fr. 50 c.

Il a en outre des affuteurs dont le prix se trouve plus élevé.
Il a également un brevet de 15 ans (s. g. d. g.) pour un SERRE-FREIN MÉCANIQUE DE
SURETÉ, applicable à toutes espèces de charrettes, tombereaux, brouettes, jardinières, etc.

Nouvelle invention de Voitures à cinq roues.

Le cheval sans harnais fait fonctionner le mécanisme à la descente sans le secours du
conducteur.

Avec le Serre-Frein un enfant de 15 ans peut arrêter un cheval de première force.

M. ROQUES fait savoir à tous les Amateurs de cette ville qu'il veut vendre son
brevet de la Voiture pour un département ou pour la France entière. — Prix du brevet
pour le département : 500 francs.

M. ROQUES, en vendant l'affuteur, donnera la manière de s'en servir. (132)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste,
rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'in-
clinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. —
M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus
convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage
éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une
guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître
Saumur, à la Librairie JAVAUD,
LES COULEUVRES
De M. Louis VEUILLOT.
Prix : 2 fr.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 MARS.			BOURSE DU 31 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 40	"	"	70 35	"	"
4 1/2 pour cent 1852.	100 80	"	"	101 30	"	"
Obligations du Trésor.	481 25	"	"	482 50	1 25	"
Banque de France.	2855	"	"	2855	"	"
Crédit Foncier (estamp.).	1485	"	"	1475	"	10
Crédit Foncier colonial.	430	"	"	430	"	"
Crédit Agricole.	630	"	"	632 50	2 50	"
Crédit industriel.	647 50	"	"	645	"	2 50
Crédit Mobilier (estamp.).	275	"	"	277 50	2 50	"
Comptoir d'esc. de Paris.	596 25	1 25	"	692 50	"	3 75
Orléans (estampillé).	961 25	1 25	"	958 75	"	2 50
Orléans, nouveau.	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes).	1161 25	"	8 75	1147 50	"	"
Est.	588 75	1 25	"	583 75	"	5
Paris-Lyon-Méditerranée.	988 75	"	2 50	985	"	3 75
Lyon nouveau.	"	"	"	"	"	"
Midi.	617 50	"	"	616 25	"	1 25
Ouest.	595	"	2 50	595	"	"
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1606 25	"	1 25	1600	"	6 25
Canal de Suez.	477 50	"	2 50	476 25	"	1 25
Transatlantiques.	300	"	5	298 75	"	1 25
Emprunt italien 5 0/0.	56 20	"	05	55 70	"	50
Autrichiens.	668 75	"	"	665	"	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	472 50	"	1 25	475	2 50	"
Victor-Emmanuel.	"	"	"	"	"	"
Romains.	54	"	1	53 75	"	25
Crédit Mobilier Espagnol.	305	"	"	305	"	"
Saragosse.	77 50	"	50	76	"	1 50
Séville-Xérès-Séville.	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne.	65	1 50	"	64 50	"	50
Compagnie immobilière.	110	2 50	"	107 50	"	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342	"	"	341 25	"	"
Orléans.	331 50	"	"	332 50	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	326 75	"	"	329 25	"	"
Ouest.	327 50	"	"	328	"	"
Midi.	326 50	"	"	326 25	"	"
Est.	331 50	"	"	332 50	"	"